



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-057

L'an **deux mille vingt et un**, le **douze octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **06 octobre 2021**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. CHATENET, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MOUREY à M. MAURIN, MME GRAILLOT à M. SICOT, M. ALIZON à M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX à MME BONNICEL.

Etaient absents : NEANT

MME BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

M. LECHER, 1^{er} Adjoint, expose que le budget supplémentaire est l'acte qui permet de réajuster les crédits au cours d'une année. Son rôle est d'une part de reprendre les résultats de l'exercice précédent dans le cas où le compte administratif n'a pas été voté en même temps que le budget primitif et d'autre part il permet d'intégrer et de corriger d'éventuelles données financières qui ne pouvaient pas être connues au moment du budget primitif.

Aussi, il a semblé opportun de présenter un budget supplémentaire pour prendre en compte la situation au plus juste des opérations financières.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

La maquette budgétaire ainsi que l'ensemble des éléments financiers ont été joints à l'ordre du jour.

Pour autant, il ressort les éléments suivants :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 245 400 euros ; Les ajustements portent principalement sur :

- En dépenses
 - La prise en compte de l'allongement de la saison de chauffe 2020/2021,
 - L'augmentation des prix des carburants,
 - L'acquisition de petits équipements dans les services avec notamment l'achat d'urnes et de protection pour la tenue des élections Départementales et Régionales, l'acquisition d'équipements préconisés par la médecine préventive,...
 - L'actualisation des dotations de vêtements de travail et des équipements de protection individuelle,
 - La mise en œuvre de travaux de rénovation dans les bâtiments municipaux et les logements,
 - L'entretien et le maintien en bon état du parc automobile de la ville,
 - La mise en œuvre d'un programme de marquage routier,
 - La prise en compte d'une révision du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre du projet d'un parc photovoltaïque à la Plaine,
 - L'organisation partenariale du Forum des droits ainsi que les festivités autour des 100 ans de la cité,
 - La modification du système de sécurisation du réseau informatique de la ville, la prise en compte de mises à jour réglementaires sur les logiciels métiers et l'installation d'outils numériques pour faciliter les échanges dans le cadre du télétravail, des visioconférences ou encore lors de formations à distance,
 - La mise en œuvre d'un programme de nettoyage des vitrages de la mairie, des écoles, des restaurants scolaires,
 - La mise en œuvre d'un programme d'élagage des arbres dans les différents quartiers de la ville,
 - Des ajustements sont nécessaires concernant les dépenses de personnel pour tenir compte : des remplacements d'agents auprès des structures municipales telles que la Halte-garderie, la Police municipale, la restauration scolaire ou encore les ateliers municipaux,
 - La prise en compte d'un partenariat avec Nevers Agglomération dans le cadre du Plan de relance pour l'action chèques cadeaux.

- En recettes

- Les ajustements portent essentiellement sur l'attribution de subventions et de soutiens financiers avec le Département, la Caisse d'Allocations Familiales ou encore Nevers Agglomération ainsi que la réception des notifications concernant les contributions directes et les dotations d'Etat.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 41 000 euros pour prendre en compte :

- Le renouvellement du parc de matériel extérieur dont Nevers Agglomération apporte une aide financière,
- Le démarrage de l'aménagement d'une zone maraîchère,
- Un complément d'étude dans le cadre de l'Opération de revitalisation du Territoire,
- La mise en œuvre d'une étude hydrogéologique et de contrôles des ouvrages de l'étang de Niffonds,
- La participation de la ville à l'investissement du réseau pluvial suite au transfert de la compétence à Nevers Agglomération,
- La participation de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du développement d'actions numériques dans les quartiers de la ville,
- La prise en compte du rendu des conclusions de l'audit de la voirie.

L'équilibre interne des deux sections s'effectue sans nouvel autofinancement. Les budgets annexes des lotissements des Commailles et des Carpeaux ainsi que la Gendarmerie aux Carpeaux ne comportent aucune correction.

Le projet de budget a été examiné lors de la commission des finances du 4 octobre dernier.

C'est pourquoi, M. LECHER, 1^{er} Adjoint, propose au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

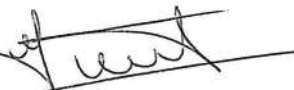
Adopté à 24 voix pour et 5 abstentions.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 13 octobre 2021.



Le Maire,


Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-058

L'an **deux mille vingt et un**, le **douze octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **06 octobre 2021**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. CHATENET, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MOUREY à M. MAURIN, MME GRAILLOT à M. SICOT, M. ALIZON à M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX à MME BONNICEL.

Etaient absents : NEANT

MME BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : APUREMENT DU COMPTE 1069 – BUDGET PRINCIPAL

M. LECHER, 1^{er} Adjoint, expose que le budget principal de la ville fait apparaître dans ses comptes une somme de 18 606.19 euros enregistrée sur les balances du comptable public à l'article budgétaire 1069 – Reprise 1997 sur les excédents capitalisés – neutralisation de l'excédent des charges sur les produits.

Cette opération antérieure datant d'avant 1997, nécessite d'être apurée avant le passage à la nouvelle nomenclature M57 qui doit s'effectuer prochainement ; cette article ne faisant plus partie du plan de comptes qui sera en vigueur.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

C'est pourquoi, M. LECHER explique qu'il convient de prendre acte de cette décision et d'effectuer l'opération de régularisation comptable sur le compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Ce dossier a été examiné en commission des finances le 4 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 13 octobre 2021.



Le Maire,

Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-059

L'an deux mille vingt et un, le douze octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2021

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. CHATENET, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avait donné procuration : M. MOUREY à M. MAURIN, MME GRAILLOT à M. SICOT, M. ALIZON à M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX à MME BONNICEL.

Etaient absents : NEANT

MME BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CRÉANCES ÉTEINTES

M. LECHER, 1^{er} Adjoint, expose que Monsieur le receveur municipal a fait savoir à la Collectivité qu'à ce jour aucune action en recouvrement n'est devenue possible pour plusieurs titres de recettes à l'encontre de divers débiteurs.

La Collectivité s'est vue notifiée leur effacement, soit par décision du tribunal de commerce, soit par jugement de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire du tribunal.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Il s'agit d'une taxe publicitaire de 2013 dont la société a été liquidée pour insuffisance d'actif par décision judiciaire le 6 juin 2021 et d'une administrée présentant des impayés sur la régie de cantine qui a vu ses dettes s'effacer par un jugement du tribunal de rétablissement personnel le 10 juin 2021.

C'est pourquoi, M. LECHER, 1^{er} Adjoint propose, conformément à l'avis de la commission des finances du 4 octobre 2021, de faire admettre ces sommes irrécouvrables en créances éteintes et de porter le montant de 596.66 euros au compte 6542 « créances éteintes » sous forme d'un mandatement administratif afin d'annuler les titres suivants :

- Titre 550 de 2013 pour 548.00 euros,
- Titre 250 de 2021 pour 48.66 euros.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennnes-Vauzelles, le 13 octobre 2021.



Le Maire,


Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-060

L'an **deux mille vingt et un**, le **douze octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **06 octobre 2021**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. CHATENET, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MOUREY à M. MAURIN, MME GRAILLOT à M. SICOT, M. ALIZON à M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX à MME BONNICEL.

Etaient absents : NEANT

MME BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) 2021 - 2023

MME LALET, Adjointe à la culture et à la citoyenneté, expose que par délibération D-2018-153 du conseil municipal en date du 18 décembre 2018, la ville de Varennes-Vauzelles s'est engagée à signer un premier Contrat Territoire Lecture (CTL) pour la période 2018-2020 avec l'Etat, Nevers Agglomération, le Département de la Nièvre et les communes de Nevers, Fourchambault, Pougues-les-Eaux et Garchizy.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Financé à 50% par la Direction régionale des Affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté (DRAC BFC) et Nevers Agglomération pour un budget global de 30 000€ par an, ce premier contrat a tout d'abord permis l'élaboration d'une étude globale comprenant un diagnostic de l'offre territoriale et de l'organisation du réseau des médiathèques de l'agglomération, ainsi que des préconisations pour développer l'offre en faveur des publics du territoire.

Il a également permis la mise en place d'actions communes et fédératrices entre les établissements pour la promotion de la bande dessinée autour de l'évènement national *BD 2020* et le développement de l'offre numérique par des formations aux bibliothécaires et l'organisation d'actions de médiation.

Afin de perdurer le travail de structuration et de développement en cours, la DRAC Bourgogne Franche-Comté propose aux différents partenaires la signature d'un nouveau Contrat Territoire Lecture pour la période 2021-2023.

D'une durée de trois ans, ce contrat aura pour objectifs de :

- Consolider la structuration du réseau de lecture publique ;
- Renforcer l'égalité de traitement entre les usagers devant les services proposés ;
- Développer et affermir l'offre numérique.

Comme pour le précédent contrat, les cosignataires seront l'Etat, Nevers Agglomération, le Département de la Nièvre et les communes de Nevers, Varennes-Vauzelles, Fourchambault, Pougues-les-Eaux et Garchizy.

La coordination sera de nouveau confiée à Nevers Agglomération.

Outre le coût des actions pris en charge à 50% par la Direction régionale des Affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté (DRAC BFC) et Nevers Agglomération, le Département participera également à ce nouveau contrat par une contribution financière à hauteur de 9 000 € par an pour un poste de coordinateur de lecture publique conformément à la délibération DE/2021/04/10/015 du conseil communautaire en date du 10 avril 2021.

Budget prévisionnel

Année 1 (2021/2022)

Dépenses	Recettes	
36.750 €	Etat (DRAC BFC)	15.000 €
	Nevers Agglomération	15.000 €
	Département de la Nièvre	6.750 €
Total 36.750 €	Total	36.750 €

Année 2 (2022/2023)

Dépenses	Recettes	
49.000 €	Etat (DRAC BFC)	20.000 €
	Nevers Agglomération	20.000 €
	Département de la Nièvre	9.000 €
Total 49.000 €	Total	49.000 €

Année 3 (2023/2024)

Dépenses	Recettes	
49.000 €	Etat (DRAC BFC)	20.000 €
	Nevers Agglomération	20.000 €
	Département de la Nièvre	9.000 €
Total 49.000 €	Total	49.000 €

C'est pourquoi, considérant que le projet de Contrat Territoire Lecture pour la période 2021-2023 constitue, pour la ville de Varennes-Vauzelles, l'opportunité de développer l'offre en lecture publique sur sa commune, consolider l'identité du réseau auprès de l'ensemble des publics et légitimer son action avec les médiathèques partenaires, MME LALET, Adjointe à la culture et à la citoyenneté, propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le Contrat Territoire Lecture 2021-2023 tel qu'annexé à la présente délibération,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennnes-Vauzelles, le 13 octobre 2021.

Le Maire,




Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ ➤ ➤ < < <

D-2021-061

L'an **deux mille vingt et un**, le **douze octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **06 octobre 2021**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. CHATENET, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MOUREY à M. MAURIN, MME GRAILLOT à M. SICOT, M. ALIZON à M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX à MME BONNICEL.

Etaient absents : NEANT

MME BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE BC 109

M. MAURIN, Adjoint à la transition écologique, l'urbanisme et les espaces naturels, expose que depuis de nombreuses années, le secteur des Carpeaux a été identifié comme un secteur à développer à vocation d'habitat et de services.

Ceci a été réaffirmé dans le Plan Local d'Urbanisme de 2017 et ce lieu accueillera prochainement la nouvelle gendarmerie.

Afin de parvenir à un aménagement cohérent, la commune a acquis au fil du temps de nombreuses parcelles jusqu'à posséder aujourd'hui la majeure partie des terrains nus.

Dans cet objectif de maîtrise du foncier aux Carpeaux, la commune a souhaité acquérir la parcelle BC 109, située en bordure de la rue Guy Môquet.

Il a été proposé pour cette parcelle de 817 m² un prix d'achat de 7,70 € le m² soit un prix total de 6 291 €. Ce prix au m² est identique à celui auquel la commune a acquis le terrain de la future gendarmerie en 2017.

Par courrier du 29 juin 2021, le propriétaire a fait part de son accord sur cette proposition.

Ce dossier a été examiné en commission Transition Ecologique, Urbanisme et Espaces Naturels en date du 20 septembre 2021.

C'est pourquoi, M. MAURIN, Adjoint à la transition écologique, l'urbanisme et les espaces naturels, propose au Conseil Municipal :

- d'adopter cette proposition,
- de supporter les frais liés à cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 13 octobre 2021.



Le Maire,

Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-063

L'an **deux mille vingt et un**, le **douze octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **06 octobre 2021**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. CHATENET, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avait donné procuration : M. MOUREY à M. MAURIN, MME GRILLOT à M. SICOT, M. ALIZON à M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX à MME BONNICEL.

Etaient absents : NEANT

MME BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU DEFINISSANT LES OBJECTIFS POURSUIVIS ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION

VU le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-11, L.153-34 et L.103-2 ;

VU le schéma de cohérence territoriale du Grand Nevers approuvé le 5 mars 2020.

M. MAURIN, Adjoint à la transition écologique, l'urbanisme et les espaces naturels, expose que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal a été approuvé par délibération du 14 mars 2017, modifié par délibération du 1er septembre 2020 et du 5 octobre 2021.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Il précise l'obligation résultant de l'article L 153-11 du code de l'urbanisme de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de la révision du PLU, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

M. MAURIN rappelle que la révision du PLU a pour objectif de reclasser les parcelles AK 61,143,145,169,170,171 et 172 d'une surface totale de 20,7 ha aujourd'hui classées en zone Naturelle à vocation sports et loisirs (Nsl) afin de pouvoir permettre la réalisation d'un parc photovoltaïque.

Le classement actuel étant incompatible avec ce projet et le SCOT du Grand Nevers ne permettant pas ce type d'installation en zones Naturelles et Agricoles, les parcelles concernées devront être reclassées en zone Urbaine à vocation Photovoltaïque (Upv).

Dans la mesure où cette révision ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le projet de révision arrêté fera l'objet d'un examen conjoint des Personnes Publiques Associées avant sa mise à l'enquête publique.

Après en avoir fait l'exposé M. MAURIN, Adjoint à la transition écologique, l'urbanisme et les espaces naturels, propose :

- de prescrire la révision du PLU, conformément aux dispositions de l'article L 153-11 du code de l'Urbanisme ;
- d'approuver les objectifs ci-dessus exposés ;
- qu'en application de l'article L 103-3 et L 103-4 du Code de l'Urbanisme, la concertation préalable à la révision du PLU sera réalisée suivant les modalités suivantes :

- Les moyens d'information sont :

- l'affichage de la présente délibération pendant toute la durée de la procédure ;
- les articles dans le bulletin municipal, sur le site internet de la ville, dans la presse locale ;
- les réunions publiques avec la population, les associations et les acteurs économiques ;
- le dossier consultable en mairie ;

- Les moyens offerts au public pour s'exprimer et faire vivre le débat sont :

- la mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- la possibilité d'écrire au maire ;

- l'organisation de réunions publiques.

La collectivité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait judicieux. Cette concertation se déroulera pendant toute la durée de la révision du PLU.

À l'issue de cette concertation, le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

M. MAURIN propose également au Conseil Municipal :

- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU ;
- d'associer les personnes publiques mentionnées aux articles L.123-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;
- de consulter au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13 du code de l'urbanisme ;

Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise au Préfet de la Nièvre, et notifiée :

- aux Présidents du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération ;
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;
- au Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale ;
- au Président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports et en matière de programme local de l'habitat ;
- aux Maires et Présidents des communes et EPCI limitrophes.

Conformément à l'article R123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dossier a été examiné en Commission Transition Ecologique, Urbanisme et Espaces Naturels en date du 20 septembre 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, s'oppose à la révision allégée du PLU par 23 voix contre et 6 pour.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennnes-Vauzelles, le 13 octobre 2021.



Le Maire,

Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-064

L'an **deux mille vingt et un**, le **douze octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2021

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. CHATENET, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MOUREY à M. MAURIN, MME GRILLOT à M. SICOT, M. ALIZON à M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX à MME BONNICEL.

Etaient absents : NEANT

MME BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION FLUIDES CASI SNCF

M. DURET, Adjoint aux travaux et au patrimoine, expose que l'histoire du sport à Varennes Vauzelles est marquée par la complémentarité des installations entre la SNCF et la commune.

La richesse, la diversité des équipements ont permis le développement de pratiques sportives les plus larges.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Il s'agit là d'un acquis considérable édifié en plusieurs décennies que la Municipalité, le Comité des Activités Sociales Interentreprise Cheminots, les sportifs et la population veulent préserver.

C'est pourquoi les échanges menés depuis 2010 ont conduit à acter le principe d'une participation financière de la Ville aux charges des fluides utilisés dans les installations gérées par le C.A.S.I. afin de prendre en considération la fréquentation des équipements par des non cheminots.

C'est pourquoi, M. DURET, Adjoint aux travaux et au patrimoine propose de renouveler la convention pour le stade du dépôt, de l'ex-économat, du gymnase Marcel Robin et des cours de tennis extérieurs pour un coût d'environ 20 000 € par an.

Ces conventions ont été présentées en commission des sports du 1^{er} octobre 2021.

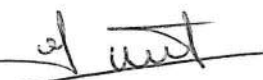
Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennnes-Vauzelles, le 13 octobre 2021.



Le Maire,


Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-065

L'an **deux mille vingt et un**, le **douze octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2021

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. CHATENET, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MOUREY à M. MAURIN, MME GRAILLOT à M. SICOT, M. ALIZON à M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX à MME BONNICEL.

Etaient absents : NEANT

MME BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

M. LECHER, 1^{er} Adjoint, expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Suppression de postes

Il est nécessaire de supprimer les postes suivants suite au départ des agents :

Filière Technique :

- Suppression d'1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet, suite au départ en retraite d'un agent de la restauration scolaire.

Filière Médico-Sociale :

- Suppression d'1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} classe à temps complet, suite à la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent du Centre Social.

Création de postes

Filière Technique :

- Création d'1 poste d'Adjoint Technique à temps complet, afin d'assurer le remplacement à la restauration scolaire de l'agent mis à la retraite.

Filière Animation :

- Création d'1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet, afin d'assurer les fonctions d'Animatrice famille/adultes au sein du Centre Social.

Ce dossier a été examiné en commission du personnel le 4 octobre 2021.

C'est pourquoi, M. LECHER, 1^{er} Adjoint, propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications à intervenir dans le tableau des effectifs du personnel communal.

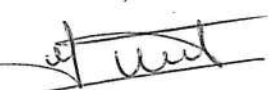
Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 13 octobre 2021.



Le Maire,


Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-066

L'an **deux mille vingt et un**, le **douze octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2021

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. CHATENET, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MOUREY à M. MAURIN, MME GRILLOT à M. SICOT, M. ALIZON à M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX à MME BONNICEL.

Etaient absents : NEANT

MME BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : MOTION - POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE

M. le Maire expose les faits suivants :

Considérant que l'accès à l'énergie est une question centrale pour de nombreux ménages et impacte fortement le pouvoir d'achat des Vauzelliennes et des Vauzelliens,
Considérant que depuis le début d'année, le tarif réglementé du gaz a progressé de 57% avec une dernière augmentation en date du 1^{er} octobre de 12,6%,

Considérant que le tarif de l'électricité est susceptible d'augmenter de 4% cette année,

Considérant que la transformation d'EDF en Société anonyme en 2004 et l'ouverture à la concurrence du secteur du gaz en 2007 ont privatisé le secteur de l'énergie conduisant aujourd'hui en France à ce que 13 millions de personnes soient en situation de précarité énergétique,

Considérant que les mesures annoncées par le premier ministre, il y a quelques jours, sont loin d'être suffisantes,

Considérant que le blocage des tarifs réglementés touchant près de 5 millions de personnes jusqu'en avril 2022 ne prend pas en compte les augmentations successives de cette année et que ce blocage devrait être compensé par un lissage des baisses du prix du gaz annoncés au printemps prochain,

Le Conseil Municipal de Varennes-Vauzelles, après en avoir délibéré :

- Demande la mise en place immédiate d'une tarification sociale et écologique et qu'une réflexion soit engagée pour ramener le taux de TVA comparable à un produit de première nécessité,
- Déclare que pour lutter contre la précarité énergétique, pour maîtriser les prix et pour assurer la transition écologique, l'Etat doit reconquérir sa souveraineté énergétique par la maîtrise des outils de production et de distribution,
- Demande la mise en place, dans les plus brefs délais, d'un grand plan de développement des énergies renouvelables à l'échelle de notre pays et de l'Europe,
- Demande la mise en place d'un grand service public de l'énergie.

Adopté à 22 voix pour et 7 abstentions.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 13 octobre 2021.



Le Maire,


Olivier SICOT